

EXAMEN TAXI /VTC Département 53 MAYENNE**Session Admissibilité (théorie) – 5 décembre 2023****Liste des candidats admis**

Dans le cadre du règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région des Pays de la Loire ne publie plus vos données personnelles. Vous êtes, de ce fait, identifié(e) grâce à votre n° d'inscription attribué par la plateforme EVALBOX lors de votre inscription.

« EN AUCUN CAS, IL NE PEUT Y AVOIR D'ERREUR DANS L'ORDRE DES CHIFFRES »

N° DOSSIER VTC
341192
346132
365432
366656
369264
369658
377123
377203
377318
378216
382218
0000140404PE3

N° DOSSIER TAXI
306954
336632
337832
338055
360338
361785
361910
362168
363910
366956
368797
368812
370413
371709
372297
373423
374108
375440
375691
375827
376887
378225
380178
384287
384659
0000357497TE1

Le Président
de la chambre de Métiers
et de l'Artisanat de la Mayenne



Luc DUPRE